

Communications de la Municipalité

Conseil communal du 10 octobre 2022

Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage indigènes

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 10 mai 2021, validant le Plan d'affectation cantonal (PAC) "Gens du voyage indigènes", le Canton a déposé le 7 juin 2021 une demande de permis de construire pour une aire de passage destinée aux Yéniches sur la parcelle n° 975, colloquée en zone industrielle et activités tertiaires En Budron. A l'issue de l'enquête publique, qui n'a suscité aucune opposition, la Municipalité a délivré au Canton le permis de construire sollicité le 21 juin 2022. Ce terrain permet de combler, en partie, l'absence de places de passage accessibles aux gens du voyage suisse sur le territoire vaudois.

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre la Municipalité et le Canton, qui a notamment abouti à une intégration qualitative des aménagements projetés, surtout sous l'angle environnemental, de la mobilité douce et de l'accessibilité au site. L'espace, une fois aménagé, pourra accueillir une quinzaine de caravanes pour de courts séjours allant de deux semaines à un mois entre mars et octobre. Selon les informations du Canton, les travaux débiteront en mars 2023 et la mise à disposition est prévue en septembre 2023.

En outre, la Municipalité souhaite trouver un usage utile pour les montains pour les mois non occupés par les Yéniches. Cet aspect, lié à d'autres plus pratiques touchant la gestion du site, fera l'objet d'une convention avec le Canton avant la délivrance du permis d'utiliser.

Fondation Alhikma La Sagesse – Changement d'affectation d'un bureau en salle de prière et de recueillement spirituel

La Fondation Alhikma La Sagesse est devenue propriétaire en 2021 de la parcelle n° 93, colloquée en zone artisanale sise dans le secteur En Piécettes, afin d'y développer ses activités. Elle occupe les locaux existants déjà au bénéfice d'un permis de construire délivré aux anciens propriétaires pour des transformations et aménagements intérieurs relatifs à des salles de conférence et bureaux, qu'elle réalise actuellement.

En complément, elle a souhaité changer l'affectation de l'une des pièces de bureau en salle de prière et de recueillement spirituel pour une capacité maximale de 20 personnes. Cette demande, adressée à la Municipalité, fait actuellement l'objet d'une enquête publique qui a débuté le 14 septembre 2022 et se terminera le 13 octobre 2022.

Plan d'affectation Pernessy – NewHome Services SA – construction de dix bâtiments

Les travaux d'équipement des secteurs à bâtir du Syndicat des améliorations foncières (SAF) sont actuellement en cours dans sept secteurs (sur 13). Certains seront achevés très prochainement. Pour le secteur de Pernessy, les demandes pour la mise à l'enquête des projets de construction des bâtiments sont imminentes.

Au vu notamment de l'ancienneté des plans mis à l'enquête en 2006, la Municipalité a décidé qu'une information circonstanciée soit communiquée au public sur la base d'un dossier de présentation exigé auprès de chaque promoteur/propriétaire. Outre sa fonction de représentation, notamment via des images 3D illustrant l'aspect futur du quartier, ce dossier permet également au Service de l'urbanisme de vérifier le respect des recommandations communales relatives aux équipements et aux bâtiments.

Cette information se fera sous la forme d'un article dans le journal communal et d'une exposition temporaire dans le hall de la réception de l'administration. Le feuillet sera également consultable, dans sa version intégrale, avec chaque dossier d'enquête.

Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Objet du préavis n° 03/2022, le règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions a été approuvé par le Département des institutions, du territoire et du sport le 23 août 2022. N'ayant pas fait l'objet d'une demande de référendum, il est donc entré en vigueur à cette date.

Renoncement aux panneaux d'information électroniques

À deux reprises au cours de la précédente législature (préavis n° 07/2016 et n° 10/2017), le Conseil communal refusait l'installation de panneaux d'information électroniques sur le territoire communal. Les propositions de la Municipalité étaient principalement questionnées quant au choix de la technologie, aux coûts, au nombre et aux emplacements des installations qui, pour rappel, avaient pour vocation de diffuser des informations sur les manifestations des sociétés locales et les actualités communales.

Dans le contexte de la nécessaire sobriété énergétique que les autorités doivent prendre en compte, de la préservation du paysage et du coût de ces installations, la Municipalité a décidé, après étude et évaluation, de renoncer aux panneaux d'information électroniques. Elle garde néanmoins pour objectif de promouvoir les activités des sociétés locales, qui seront encore consultées, mais par d'autres moyens qu'elle utilise déjà, comme par exemple les réseaux sociaux, son site internet ou le journal communal. D'autres outils, notamment numériques, pourront encore être développés en fonction des besoins.

Création d'une Cellule Énergie

Compte tenu de la crise énergétique annoncée pour les semaines et mois à venir, la Municipalité a mis sur pied une Cellule Énergie en date du 30 août 2022 au sein de l'administration communale, qui fonctionnera sur le modèle de la Cellule COVID comme aide à la décision pour la Municipalité, tout en ayant une liberté d'action propre pour initier des mesures d'économie d'énergie au sein de l'administration. La Cellule Énergie a pour mission principale de garantir un plan de continuité de l'administration communale et de faire en sorte que la Commune puisse également, dans la mesure de ses compétences et dans la ligne des directives cantonales et fédérales, offrir conseil et soutien à la population.

Internalisation de l'accueil de l'administration communale

Depuis le 1^{er} octobre 2022, l'accueil de l'administration communale, jusqu'ici confiée à un prestataire externe, a été internalisé et confié au Service communal de la population (SPOP). Une nouvelle collaboratrice a ainsi été engagée et l'accueil sera assuré à tour de rôle par les collaborateurs du service. Par cette mesure, la Municipalité entend donner toute l'importance qu'il se doit à cette porte d'entrée de l'administration communale.

Plantation haie vive d'arbustes indigènes

Grâce à une subvention du Parc naturel du Jorat de CHF 11'400.- qui soutient des projets favorables à la biodiversité, une haie vive d'arbustes indigènes sera plantée cet automne autour du complexe sportif du Châtaignier, de la déchèterie et du bâtiment de la voirie.

Désignation au sein du jury du concours d'architecture du Collège de Champs d'Aullie

La Commission consultative d'urbanisme a désigné M. Olivier Balmer comme son représentant au sein du jury du concours d'architecture du Collège de Champs d'Aullie.

La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 4 octobre 2022